



## Changement de poste et salaire

-----  
Par Riversong

Bonjour, travail en hyper, j'ai changé de poste il y a trois ans, je n'ai pas eu d'avenant à mon contrat, je suis en poissonnerie et le métier demande des compétences. Je suis tjrs payé 12 centimes au dessus du smic (11,77 de l'heure) alors que mes collègues même arrivés après moi sont à 12,60 minimum. Que puis-je faire ? Merci à vous.

-----  
Par kang74

Bonjour

Changer de rayon , ne veut pas dire que vous avez changé de poste : sauf erreur de ma part, vous êtes employé commercial, ce qui regroupe toutes les fonctions qu'on peut trouver dans un hyper .  
Il n'y a pas besoin de faire un avenant à chaque fois qu'on change de secteur .

Par de là, la négociation se base sur vos responsabilités, sur vos diplômes pas sur le rayon, même si une négociation est toujours possible : pour négocier il est toujours souhaitable de regarder si l'herbe est plus verte ailleurs quitte à postuler .

Le SMIC horaire étant de 11.65e, reste donc le cadre de la convention collective pour vérifier si votre employeur est dans le cadre : quelle est elle ?

Certaines responsabilités, certains postes exigent un certain niveau, et donc une certaine rémunération associée : je ne sais pas si vos collègues ont le même poste, les mêmes responsabilités .